



## SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES

### Avis d'appel d'offres

Objet : Travaux d'amélioration de la connectivité entre les communautés des quartiers Donwari, Abitanga, Partago, Demsihou, Korfossi, Angara, Kpamalangou, Baparapéi, Batoulou et Moula par l'aménagement et l'assainissement de rues et pistes des sous-projets communaux du projet COSO, cycle 1 dans la commune de Djougou

Référence SIGMAP : T\_DST\_119776

Avis n° 62/ 020-026/CD/SE/PRMP/SPMP/DPMaP du 08/05/2026

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics de la Commune de Djougou, version 1, publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 10 mars 2026.
2. La Commune de Djougou a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds **FADeC COSO (banque mondiale)**, afin de financer l'aménagement du territoire et le renforcement de la résilience des populations face aux effets du changement climatique, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif aux travaux d'amélioration de la connectivité entre les communautés des quartiers Donwari, Abitanga, Partago, Demsihou, Korfossi, Angara, Kpamalangou, Baparapéi, Batoulou et Moula par l'aménagement et l'assainissement de rues et pistes des sous-projets communaux du projet COSO, cycle 1 dans la commune de Djougou.
3. La Commune de Djougou sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :
  - ❖ l'installation de chantier ;
  - ❖ les travaux préparatoires ;
  - ❖ les terrassements ;
  - ❖ corps de chaussée;
  - ❖ l'assainissement et drainage ;
  - ❖ la signalisation et la sécurité routière ;
  - ❖ la mise en œuvre de mesures compensatoires environnementale et sociale

Les travaux sont repartis en lot unique.

Les variantes seront prises en considération.

4. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises

- Capacité technique et expériences :



\*\*\*\*\*

AOON N°T\_DST\_119776

Sous-section A. Instructions aux Candidats (IC)

- ❖ Être une entreprise ou groupement d'entreprises exerçant dans le domaine des travaux de BTP ou génie civil, justifié par son registre de commerce et de crédit mobilier et/ou ses statuts en copie légalisée ou en original ou en copie simple de l'original dont la reproduction certifiée conforme est interdite ;
- ❖ Ne pas avoir d'antécédents de non-exécution de marché au cours des cinq (05) dernières années (2025, 2024, 2023, 2022, 2021) y compris l'année en cours (*jusqu'à la veille du dépôt des offres*), justifié par le formulaire ANT2, daté, signé et cacheté ;
- ❖ Avoir exécuté en général, au moins trois (03) marchés de construction au cours des cinq (05) dernières années (2025, 2024, 2023, 2022 et 2021) y compris l'année en cours (*jusqu'à la veille du dépôt des offres*) en tant qu'entrepreneur, avec satisfaction et en fournir les preuves (*copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou bien copies légalisées des procès-verbaux de réceptions provisoire ou définitive sans réserve*) ;
- ❖ Avoir exécuté en tant qu'entrepreneur ou sous-traitant au cours des cinq (05) dernières années (2025, 2024, 2023, 2022 et 2021) y compris l'année en cours (*jusqu'à la veille du dépôt des offres*), avec satisfaction, au moins deux (02) marchés similaires, justifié par les copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des copies simples des pages portant l'objet, le montant, les références et les signatures des marchés correspondants **ou bien** les copies légalisées des procès-verbaux de réceptions provisoire ou définitive sans réserve appuyées des copies simples des pages portant l'objet, le montant et les références des marchés correspondants puis de sa page de signature, équivalent à un montant cumulé des F CFA HT supérieur ou égal à deux cent douze millions six cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quinze (212 694 915) ;
- ❖ Disposer d'un personnel dont les profils, qualifications et expériences doivent être conformes à ceux indiqués au point 5 de la sous-section C. (Critères d'évaluation et de qualification) puis prouvé par leurs Curricula vitæ (*pour le personnel d'encadrement uniquement*), les copies légalisées de leurs diplômes, carte d'identité ou Carte d'Identification Personnelle ou passeport en cours de validité, les preuves de leurs expériences (*attestations ou certificats de travail ou attestation de service fait ou certificat de service fait*).
- ❖ Disposer d'au moins des matériels conformes à ceux indiqués au point 6 de la sous-section C. (Critères d'évaluation et de qualification).

**BON A LANCER**  
**DDCMP**

**NB** : Dans la présente procédure, à toute hauteur d'analyse et pour toutes les catégories d'entreprises, la similitude ou la similarité porte sur les travaux d'entretien ou d'aménagement de pistes ou de voies ou de rues, ou sur les travaux de réalisation de dalots, des ouvrages de franchissement, des radiers submersibles.

- **Capacité financière :**

- ❖ Avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années (2025, 2024 et 2023) un chiffre d'affaires moyen annuel des activités de construction au moins égal à deux cent soixante-cinq millions huit cent soixante-huit mille six cent quarante-quatre (265 868 644) F CFA HT, justifié par les états financiers présentés ;
- ❖ Avoir accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de soixante-dix millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent cinq (70 898 305) F CFA, justifiée par une attestation de capacité financière.

\*\*\*\*\*

AOON N°T\_DST\_119776



Sous-section A. Instructions aux Candidats (IC)

délivrée par une banque ou une institution financière agréée par le Ministère de l'Économie et des Finances en République du Bénin.

**NB : Seuls les banques et les organismes financiers habilités peuvent délivrer l'attestation de capacité financière aux candidats ou soumissionnaires. Les compagnies d'assurance ne sont pas habilitées à délivrer ladite attestation. Toute attestation provenant de ces compagnies ne sera pas prise en compte.**

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

- Capacité technique et expériences :

- ❖ Être une entreprise ou groupement d'entreprises exerçant dans le domaine des travaux de BTP ou génie civil, justifié par son registre de commerce et de crédit mobilier et/ou ses statuts en copie légalisée ou en original ou en copie simple de l'original dont la reproduction certifiée conforme est interdite ;
- ❖ Ne pas avoir d'antécédents de non-exécution de marché au cours des cinq (05) dernières années (2025, 2024, 2023, 2022, 2021 y compris l'année en cours (jusqu'à la veille du dépôt des offres)), justifié par le formulaire ANT2, daté, signé et cacheté ;
- ❖ En lieu et place des expériences générales et des expériences spécifiques du soumissionnaire, les expériences du personnel d'encadrement au cours des cinq (05) dernières années (2025, 2024, 2023, 2022 et 2021) y compris l'année en cours (jusqu'à la veille du dépôt des offres), seront prises en compte. Elles doivent être justifiées par les preuves requises à savoir attestations ou certificats de travail ou attestation de service fait ou certificat de service fait mentionnant aussi les objets des marchés concernés avec leurs références, montants et signatures ou bien attestations ou certificats de travail ou attestation de service fait ou certificat de service fait appuyés des copies simples des pages portant l'objet, les références, le montant et les signatures des marchés correspondants (cf. tableau 5 de la sous-section C. Critères d'évaluation et de qualification).

**NB : Le cumul des montants des marchés similaires du personnel d'encadrement doit être d'un montant des FCFA HT deux cent douze millions six cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quinze (212 694 915).**

- ❖ Disposer d'un personnel dont les profils, qualifications et expériences doivent être conformes à ceux indiqués au point 5 de la sous-section C. (Critères d'évaluation et de qualification) puis prouvé par leurs Curricula vitæ (pour le personnel d'encadrement uniquement), les copies légalisées de leurs diplômes, carte d'identité ou Carte d'Identification Personnelle ou passeport en cours de validité, les preuves de leurs expériences (attestations ou certificats de travail ou attestation de service fait ou certificat de service fait).
- ❖ Disposer d'au moins des matériels conformes à ceux indiqués au point 6 de la sous-section C. (Critères d'évaluation et de qualification).

**NB : Dans la présente procédure, à toute hauteur d'analyse et pour toutes les catégories d'entreprises, la similitude ou la similarité porte sur les travaux d'entretien ou d'aménagement de pistes ou de voies ou de rues, ou sur les travaux de réalisation de dalots, des ouvrages de franchissement, des radiers submersibles.**

- Capacité financière :

\*\*\*\*\*

AOON N°T\_DST\_119776

Sous-section A. Instructions aux Candidats (IC)

- ❖ Les entreprises naissantes devront produire leur bilan d'ouverture et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence devront produire leur bilan d'ouverture plus les états financiers de leurs années d'existence ;
- ❖ Avoir accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur des F CFA soixante-dix millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent cinq (70 898 305) justifiée par une attestation de capacité financière délivrée par une banque ou une institution financière agréée par le Ministère de l'Économie et des Finances en République du Bénin.

**NB : Seuls les banques et les organismes financiers habilités peuvent délivrer l'attestation de capacité financière aux soumissionnaires. Les compagnies d'assurance ne sont pas autorisées à délivrer ladite attestation. Toute attestation provenant de ces compagnies ne sera pas prise en compte.**

- ❖ Fournir une attestation d'assurance des risques professionnels avec franchise et couvrant la responsabilité civile professionnelle indiquant l'objet du marché et d'un montant des F CFA égal à deux cent quarante-quatre millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-deux (244 599 152) ;

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

5. Le délai d'exécution est de six (06) mois, soit cent quatre-vingt (180) jours calendaires.

**NB : Toutefois des délais compris entre (180) jours calendaires (06 mois) et 210 jours calendaires (07 mois) sont acceptables et feront l'objet d'ajustement aux fins d'évaluation. Toute offre proposant de délai au-delà de 210 jours calendaires est considérée non-conforme.**

6. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne responsable des marchés publics de la Commune de Djougou, e\_mail : [prmp2djougou@gmail.com](mailto:prmp2djougou@gmail.com) avec copie à l'adresse suivante : [fataou.sani@mairie.bj](mailto:fataou.sani@mairie.bj), cell : 01 58 77 36 44 (SPMP) ; 01 55 27 79 06 (PRMP) et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au Secrétariat Permanent des Marchés Publics sis à l'hôtel de ville de ladite Commune, bâtiment F, bureau F9 au premier étage, de 08 heures à 12 heures 30 minutes les matins et de 14 heures à 17 heures 30 minutes les soirs.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offres complet à compter du 13.10.2026. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au Secrétariat Permanent des Marchés Publics sis à l'hôtel de ville de ladite Commune, bâtiment F, bureau F9 au premier étage; Cell : 01 58 77 36 44 (SPMP) ; 01 55 27 79 06 (PRMP). Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste normale. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

**NB :**



\*\*\*\*\*

AOON N°T\_DST\_119776

Sous-section A. Instructions aux Candidats (IC)

❖ Cette fiche peut être renseignée et transmise par voie électronique. Toute demande électronique est satisfaite en 24h ouvrée.

❖ Le défaut du retrait du DAO par un soumissionnaire entraîne l'irrecevabilité de son pli.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après (*lieu du dépôt des plis*) : **Secrétariat Permanent des Marchés Publics sis à l'hôtel de ville de ladite Commune, bâtiment F, bureau F9 au premier étage au plus tard le .05.../.06../2026 à 09heures 00minute (heure locale : GMT+1). Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

***NB*** : Les plis irrecevables pour d'autre motif seront également retournés sans être ouverts, aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : **Mairie de Djougou, bâtiment E, Rez-De-Chausée, Salle de Conférence n°2 le .05.../.06../2026 à 09 heure 30 minutes (heure locale : GMT +1).**

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de **deux millions cent vingt-six mille neuf cent quarante-neuf virgule quinze (2 126 949,15) F CFA.** En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres ;

***NB*** : La lettre de déclaration de garantie est acceptée si le soumissionnaire justifie du statut d'une micro, petite et moyenne entreprise conformément à l'article 10 de la loi n°2020-03 du 20/03/2020 portant promotion et développement des MPME en République du Bénin par la production de l'attestation d'identification de son statut de la MPME. En cas de groupement, la production de cette attestation par l'une de ses entités est admise pour tout le groupement.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **cent quatre-vingt (180) jours** calendaires à compter de la date limite de soumission.

13. Les offres doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet : **Sans objet.**

Fait à Djougou le, 08/05/ 2026

La Personne Responsable des Marchés  
Publics de la Commune de Djougou,  
  
  
**Hotonou F. ADJIGUI**



\*\*\*\*\*

AOON N°T\_DST\_119776